



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 8 février 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, LAFOND Emilie, URAS Patrick, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BOURGUE Michèle donne pouvoir à CARELLO Danielle, MILAD Lydie donne pouvoir à JEAN Didier, AYME Michel donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

**Conseillers Municipaux absents** : SERAFINI Audrey

**Délibération N° 24/17-**

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL EPIC OFFICE DE TOURISME**

Rapporteur : M. Didier JEAN

Informe l'assemblée que le rapport d'activité de l'Office Municipal de Tourisme est présenté chaque année en Conseil Municipal pour approbation. Ce rapport d'activité insiste sur les nouvelles actions mises en place tout au long de l'année 2023, afin de répondre à ses missions d'accueil et d'information du public, mais aussi de promotion de la commune et de coordination de projets à l'échelle territoriale.

Les actions mises en place en 2023 : 7 visites guidées, 4 visites commentées, 6 chasses au trésor, 1 exposition artistique, 1 conférence historique, 2 événements sportifs, et une journée d'animation historique baptisée Trésor d'Histoire au mois d'octobre. Pour mener à bien ces actions et développer sa communication une apprentie a été recrutée en juillet 2023 pour une période de 13 mois.

En outre, l'office de tourisme déploie depuis janvier 2023 dans la métropole Aix-Marseille-Provence un maillage de jeu de piste géolocalisés via l'application Baludik, qui permet de créer un parcours de ville en ville.

L'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron a ainsi accompagné les communes de Pertuis, Meyrargues et Fuveau dans la création d'un parcours unique par commune et néanmoins reliés les uns aux autres autour d'une même énigme.

Enfin, l'office de tourisme en 2023 a invité plusieurs fois par an les professionnels impliqués dans le tourisme local autour de rendez-vous thématiques (bilan de fin de saison en septembre) ou conviviaux (vernissage au mois de juin, Petit déjeuner de Noël, Trésor d'histoire).

D'un point de vue budgétaire, l'office municipal de tourisme fait des efforts significatifs pour rester sobre tout en poursuivant un fort engagement à faire rayonner La Roque d'Anthéron. La pérennisation d'un accueil au

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Centre Sportif et Culturel de novembre à mars permet ainsi de générer une économie e en cessant toute activité dans l'office de tourisme principal cours Foch

Les recettes de la boutique ont été multipliées par 3.5 entre 2022 et 2023, du fait notamment de prestations de visites ou des chasses au trésor proposées entre juin et septembre. De même, après 3 années marquées par la crise sanitaire, la taxe de séjour 2023 connaît une nette progression. La taxe de séjour 2023 collectée par la commune de La Roque d'Anthéron s'établit autour de 80 000 € (le reliquat 2022 se confondant en partie avec la TS 2023).

Elle est composée de la taxe régionale qui s'établit autour de 20 000 € (34% de l'assiette de TS) , de la taxe départementale (environ 5000 €) et de la part communale.

Cette part communale de la TS est de 55 000 € pour 2023, ce qui représente une augmentation de 48% par rapport à 2022 (29 094€).

Les facteurs favorisant la collecte de la taxe de séjour et le nombre de séjours avec hébergements en 2023 sont multiples :

Le premier facteur est l'augmentation du nombre immatriculations sur Declaloc.fr (plateforme d'enregistrement des hébergeurs occasionnels) liée à l'impératif sur la plupart des plateformes de locations, d'avoir un numéro d'enregistrement (et donc l'obligation de collecter la TS).

Autres facteurs :

Hausse du nombre de festivaliers sur le festival de Piano 2023, accroissement du taux de remplissage du VV la Baume, reprise post-covid du dynamisme de l'offre culturelle et d'animation touristique de la collectivité, augmentation de la capacité d'accueil et de communication à l'office de tourisme, attractivité et dynamisme de l'offre commerciale et de restauration dans la commune, nouvelle attractivité avec la Voie verte cyclable.

Vu la délibération 32/96 du 25 mai 1996,

Vu la délibération 76/13 du 26 juin 2013,

Vu la délibération 133-23 adoptée par la Comité Directeur de l'office de tourisme le 27 septembre 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport d'activité 2023 de l'office de municipal de tourisme.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

  
Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 19/02/24 et de la publication  
ou notification le 19/02/24

REÇU EN PREFECTURE  
Le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com